Département de la Marne Canton de Fismes Montagne de Reims Arrondissement de Reims

-----

Mairie de Germigny 51390 GERMIGNY http://mairie.germigny.a3w.fr/

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2018

<u>Étaient présents</u>: Messieurs TROCMEZ Gérard, PONSART Patrick, HOCHARD Christian, MARTIN Daniel, DELOY Laurent, BACARISSE Philippe, ARIZZI Bruno, Madame RASSELET Marie.

<u>Procuration</u>: RASSELET Pascal donne procuration à DELOY Laurent. CHAUNUT Jean-Yves donne

procuration à PONSART Patrick

<u>Absents excusés</u>: BACARISSE Benjamin.

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ. La séance est ouverte à 18h30.

## Approbation du compte de gestion exercice 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017, a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Hermonville, et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le  $1^{er}$  juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur, pour l'exercice 2017.

#### Adoption du compte administratif exercice 2017

Le Maire expose à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget 2017,

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Daniel MARTIN, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune, arrêté comme suit :

(euros)	Dépenses	Recettes	Résultat N-1	Résultat 2017
Fonctionnement Investissement	<i>92 462.97</i> 24 058.93	<i>137 089.56</i> 10 828.83	+ 357 068.49 + 20 916.26	+ 401 695.08 + 7 686.16
		D.	مسيحة المصاحب المحاليين	

Résultat de clôture : + 409 381.24

#### Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2017 dans cette même séance, qui présente :

- ✓ un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) de : + 401 695.08 €
- ✓ un excédent d'investissement de : + 7 686.16 €
- ✓ un état des restes à réaliser pour l'investissement de
- 48 980.00 € en dépenses
- 8 000.00 € en recettes

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget unique 2018 le résultat comme suit :

Au compte **002** en recettes, excédent de fonctionnement reporté : + **401** 695.00 €

Au compte **001** en dépenses, excédent d'investissement reporté : + **7** 686.00 €

# Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2018 des taxes directes locales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer le taux des taxes et voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit (identiques à 2017) :

Taux de la taxe d'habitation : 19.50 %
Taux de la taxe foncière bâtie : 19.18 %
Taux de la taxe foncière non bâtie : 13.14 %

## Vote des subventions 2018

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les subventions votées au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions pour l'année 2018 comme suit :

- Association LA FUSION Janvry-Germigny: 200.00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Germigny-Janvry : 200.00 €
- Association LA CHOUETTE EGLISE: 200.00 €

## Vote du budget unique 2018

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet du Budget Unique pour l'exercice 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget unique 2018 équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- 538 076.00 €uros en section de fonctionnement,
- 127 130.00 €uros en section d'investissement.

# **Questions diverses**

- Travaux du cimetière : les travaux débuteront au 2 ème semestre mais avant la toussaint.
- <u>Largeur de la voirie rue Fosse la ville</u> : Il y a plus de 30 ans, une reflexion avait été menée sur la largeur de cette voirie. Un plan d'alignement partiel avait été étudié.
  - En 2012, lors de la création du PLU, une aire de stationnement sur la parcelle AA76 avait été évoquée pour augmenter l'offre de stationnement, notamment pour les pompiers. L'emplacement réservé n'a pas été retenu.
  - En 2017, un projet d'aménagement de 7 parcelles faisait craindre une forte augmentation de la circulation dans cette zone. Le projet n'a pas abouti.
  - Cette parcelle AA76 est sur le point d'être vendue et la question de l'opportunité de cette vente pour élargir la voirie à ce niveau se pose. Plusieurs options sont possibles dont celle de proposer un accord avec les vendeurs et les acheteurs.
  - Après en avoir débattu et sachant que l'acheteur ne désirait pas faire de division parcellaire, le Conseil Municipal a décidé de ne pas poursuivre cet objectif.
- Matinée paquerette: elle aura lieu le samedi 30 mars 2018.

le village en vue de les castrer avant de les relac	cher	
Plus de question, la séance est levée à 20h30.	Le Maire,	
	TROCMEZ Gérard.	

<u>Chats errants</u> : l'association de fismes a été contactée afin de venir chercher les chats errants dans